



Contexte météorologique

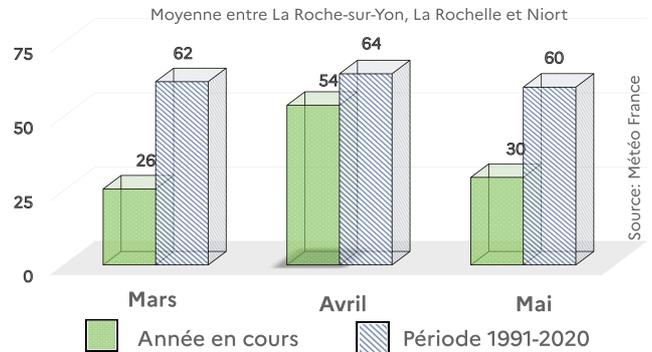


Printemps plutôt sec: mars et mai sec, avril légèrement sous la moyenne



Températures au dessus des moyennes de saison

Pluviométrie des 3 derniers mois (mm)



Cours d'eau et nappes



Tendance à la baisse



Situation plutôt défavorable

Les débits sont faibles à la fin du mois de mai.



Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs, leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.

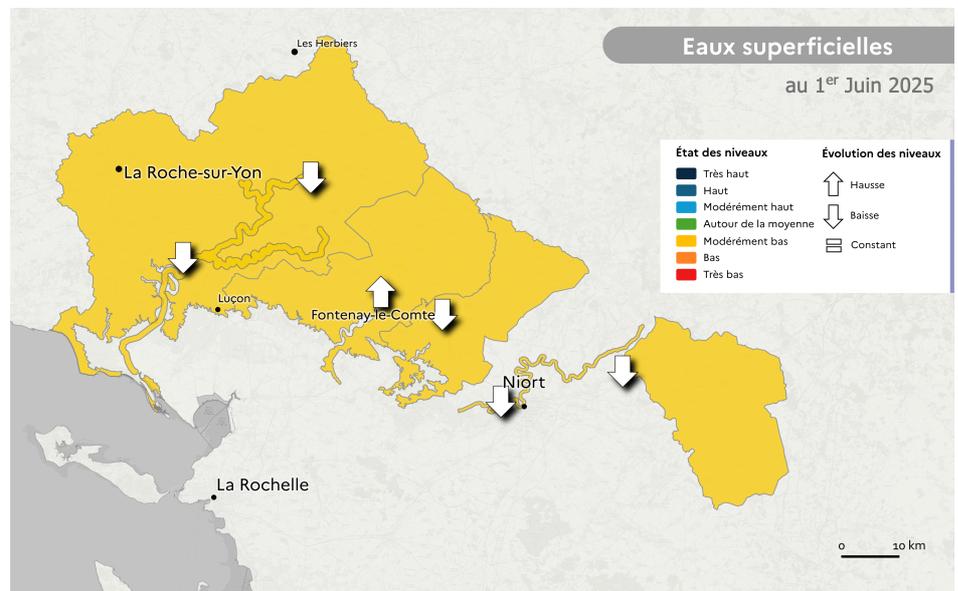


Vidange en cours sur l'ensemble du territoire.

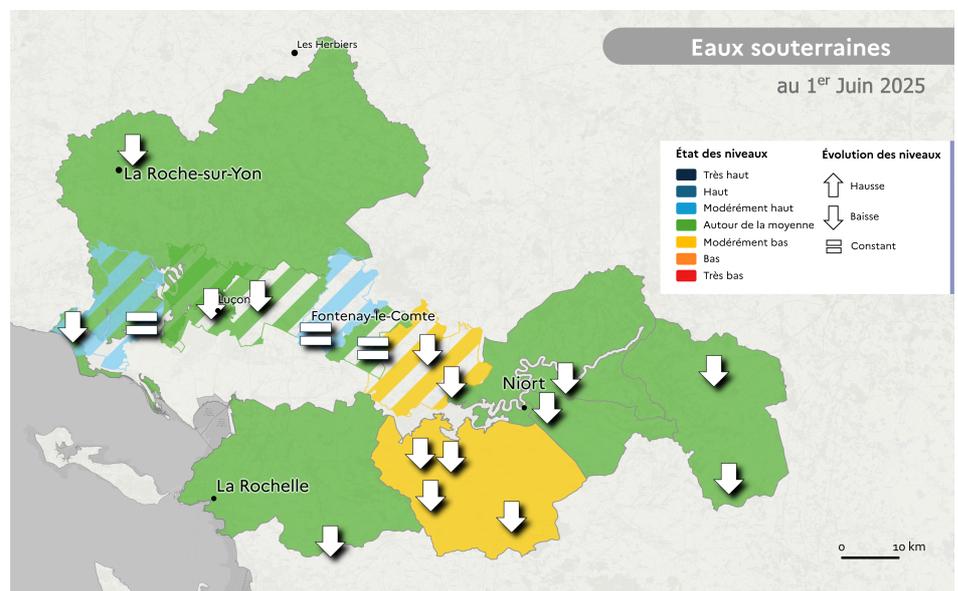


Les pluies de fin avril ont fait remonter les niveaux début mai. Fin mai la situation est nettement moins favorable.

ATTENTION : Ces cartes montrent les moyennes mensuelles, la situation est nettement moins favorable fin mai que début mai.



Sources : SIEMP, EPMP, HubEau, ADES, Hydroportail, DREAL NA, DREAL PDL, CD85, BD Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, juin 2025



Sources : SIEMP, EPMP, HubEau, ADES, Hydroportail, DREAL NA, DREAL PDL, CD85, BD Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, juin 2025



Zone humide

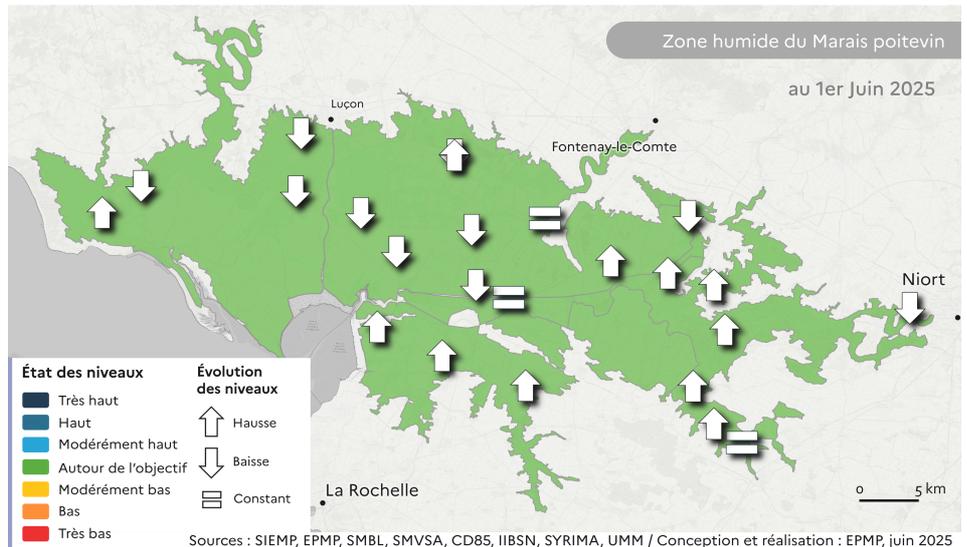


Niveaux proches des objectifs des fuseaux de gestion

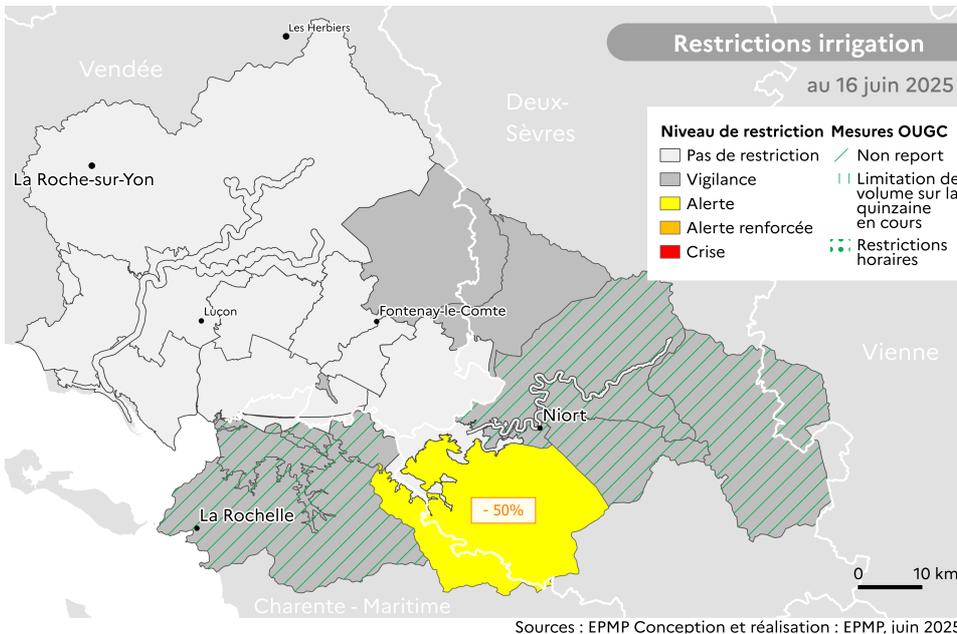


Tendance à la baisse conforme aux règles de gestion (baisse du niveau au printemps)

Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.



Restrictions sécheresse



Irrigation

Alerte sur le secteur Guirande, Courance, Mignon.
Vigilances sur l'Est et le Sud du territoire

Eau potable

Vigilance en Vendée et en Deux-Sèvres

Prise de mesures de gestion collective pour l'irrigation par l'OUGC et ses OUGC délégués



Éléments de méthodologie

Pour classifier les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) pour l'analyse des niveaux de nappes souterraines, en y apportant toutefois certaines adaptations. Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin de mois correspond à moins de 5 % par rapport à l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux. (ex : si les hautes eaux sont en moyenne 10 m au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être considéré comme significatif)

Pour la zone humide en particulier, l'état des niveaux a été évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlements d'eau. L'analyse a consisté à déterminer si les niveaux observés étaient proches des cotes objectifs (+/- 10 cm) définies dans les fuseaux de gestion.



Informations niveau d'eau:
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
www.epmp-marais-poitevin.fr



Informations sécheresse :
vigieau.gouv.fr